

Modifications importantes dans la version 1.17 du guide Suisse-Bilan

Tous les changements se trouvent dans le document « Guide Suisse-Bilanz 1.17 ». Les modifications concernant Impex 2.12 et méthode linéaire 2.6 sont indiquées dans le document « Instructions Modules complémentaires 6_7 Suisse-Bilanz 1.13 ».

Poulets mâles issus des lignées de ponte

Les exploitations avec un effectif moyen dès 3000 poulets mâles issus des lignées de ponte doivent calculer l'effectif moyen et la production d'éléments fertilisants à l'aide du logiciel IMPEX. La même règle s'applique pour les poulets de chair.

Veaux allaités

Des veaux allaités destinés à la vente sont à saisir comme « bovins d'élevage de moins de 160 jours (et pas comme « veau à l'engrais » ou « bovin à l'engrais < 160 jours »).

Ensilage de céréales plante entière

Pour l'ensilage de céréales plante entière, un rendement fixe de 106 dt MS/ha est valable.

Taureau d'élevage

Par année et taureau d'élevage, on compte toujours avec une production de 40 kg Ntot (jusqu'à présent 42.50 kg Ntot en détention attachée).

Analyses des éléments fertilisants

Pour les engrais de ferme non méthanisés, les analyses des éléments fertilisants ne sont pas admises dans HODUFLU. Un calcul des teneurs des engrais de ferme spécifique pour l'exploitation est possible.

Par contre, si une exploitation souhaite céder du lisier séparé (partie solide ou liquide), une analyse des teneurs doit être effectuée.

Techniques d'épandage réduisant les émissions → **obligatoire dès 2024**

La réglementation part du principe que deux apports de lisier sont effectués par an sur toute la surface soumise à l'obligation d'épandage avec des pendillards. Les pertes d'azote diminuent en conséquence et la part d'azote disponible augmente légèrement. Si, en raison du manque d'engrais de ferme, la totalité de la surface soumise à l'obligation d'épandage n'est pas fertilisée avec du lisier, une surface effective peut être déclarée. Cette surface doit pouvoir être plausibilisée lors d'un contrôle. La surface soumise à l'épandage avec des pendillards se trouve dans Gelan. Dans le document « Guide Suisse-Bilan version 1.17 » est décrit comment une surface moins grande peut être saisie.



Bilans d'azote et de phosphore

En 2022 et 2023, un bilan de 110 % pour l'azote et le phosphore est autorisée. Par contre, **dès 2024 le bilan d'azote et de phosphore ne doit plus dépasser 100 % !**

Classification des variétés de pommes de terre selon leurs besoins en azote

La classification des variétés selon leurs besoins en azote a été révisée. Le tableau ci-dessous montre les différents groupes et les variétés

Groupes	Variétés
Groupe a (besoins N modestes)	Desiree, Gourmandine, Gwenne, Jelly, Laura
Groupe b (besoins N standard)	Agata, Agria, Alexandra, Amandine, Annabelle, Antina, Ballerina, Belmonda, Bintje, Celtiane, Charlotte, Concordia, Ditta, Erika, Hermes, Innovator, Ivory Russet, Kiebitz, Lady Anna, Lady Christl, Lady Rosetta, Marabel, Nicola, Osira, Venezia, Verdi, Victoria, Variétés non répertoriées
Groupe c (besoins N élevés)	Figaro, Fontane, Lady Claire, Markies, Pirol, Queen Anne

Source : Agroscope Transfer, no 362

Nouvelles catégories et modifications des catégories pour les animaux/surfaces/cultures

Le tableau ci-dessous montre des nouvelles surfaces et cultures. Il indique aussi dans quelles catégories elles doivent être saisies. Quelques animaux, surfaces et cultures ont changé de catégorie. Ces changements n'ont aucune influence sur le calcul du Suisse-Bilan.

Animaux/Surfaces/Cultures	Catégorie jusqu'à présent	Nouvelle catégorie
Taureau d'élevage	Bovin d'élevage ou Autres animaux consommant du fourrage grossier	Autres animaux consommant du fourrage grossier
Bandes pour organismes utiles	-	Surfaces de promotion de la biodiversité sur TO
Châtaigniers	-	Arbres haute-tige, noyers
Roseau de Chine	Cultures	Cultures spéciales
Haies, bosquets, prés à litière	Prairies non intensives et haies	Haies, bosquets, prés à litière
Production de semences : Légumineuses	Cultures	Production de semences
Production de semences : Graminées	Cultures	Production de semences